



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RFI

Question écrite n° 94535

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le conflit actuel au sein de Radio France international (RFI). Aujourd'hui, un tiers des effectifs de RFI sont des salariés précaires, soit un total de 310 « équivalents temps plein » en 2004 selon le rapport de l'expert-comptable du comité d'entreprise. La direction de RFI a identifié au moins 188 salariés précaires qui collaborent régulièrement à RFI depuis au moins trois ans. À l'évidence, l'antenne de RFI ne peut pas fonctionner sans eux. Après un premier préavis de grève déposé en novembre 2005, après des mois de négociations et le déclenchement d'un « droit d'alerte » par le comité d'entreprise, un mouvement de grève est en cours. Face à l'immobilisme de la direction subsiste toujours la question de l'intégration des précaires. En adoptant en avril dernier, une motion de défiance à 93,11 % des 494 votes exprimés et, pour la seconde fois en dix-huit mois, les salariés ont signifié qu'ils ne supportent plus l'obstination, l'aveuglement et l'absence réelle de projet de développement de la part de la direction. Aussi, pour résoudre cette question de précarité et pour répondre aux inquiétudes de l'ensemble du personnel sur l'avenir de l'entreprise, l'assemblée générale des salariés de RFI demande donc aux autorités de tutelle que soit désigné d'urgence un médiateur de la République. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître s'il envisage de désigner ce médiateur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94535

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5050